

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**

**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 08 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 08 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, Vice-présidente.

Etaient présents :

GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; CHAPPÉ Fanny ; LE GOFF Yannick.



DELBU2024-10-083

Culture : Partenariat Médiathèque de Paimpol, Centre Culturel la Sirène et Milmarin pour l'évènement « Mois du film documentaire » en novembre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération DEL-2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local ».

Vu la délibération DEL 2024-04-070 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 », en particulier la volonté d'agir pour une terre créative et productrice de valeur ajoutée (ambition n°1 « être productif et créatif ») incarnée par l'engagement n°2 « favoriser l'émancipation citoyenne » ;

Vu les délibérations DELBU2022-06-066 et DELBU2023-09-077 présentant les deux premières éditions du partenariat entre Milmarin, La Sirène et la Médiathèque de Paimpol ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a articulé son projet de territoire autour de trois ambitions : Être productif et créatif, être redistributif, être collectif ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit dans son projet de territoire « Horizon 2030 » l'engagement de « favoriser l'émancipation citoyenne », et que l'objectif stratégique « Susciter la rencontre des cultures et des populations » est incarné par trois objectifs opérationnels :

- Ancrer l'habitude culturelle dans l'espace du territoire et les temps de chacun.
- Déclencher et répondre à l'envie de culture
- Partager une identité bretonne vivante ;

Considérant que les expériences 2022 et 2023 sont satisfaisantes tant dans les relations nouées entre les deux collectivités et les trois équipements que par la fréquentation et le brassage des publics qu'elle ont suscité ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide le partenariat et les modalités ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU

